

A

(N° 238.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. D.-J. LEJEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur VAN DER LEEDEN.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Par requête du 21 mai 1836, adressée au ministre de l'intérieur, le sieur *Hubert Van der Leeden* (un extrait du registre de baptême de 1798 porte *Heribertus Van der Leden*), batelier résidant à Baesrode, Flandre orientale, demande la naturalisation ordinaire.

Né à Bokhoven, Brabant septentrional, le pétitionnaire habite la Belgique et notamment la commune de Baesrode depuis 1830. Son épouse, hollandaise, et ses enfants, n'ont pas cessé d'habiter la Hollande; il est employé comme patron sur un bateau pêcheur appartenant à un habitant de Baesrode, et il n'a d'autres moyens d'existence que son salaire.

Les rapports des autorités consultées ne lui sont pas favorables.

Le rapporteur,
D.-J. LEJEUNE.

Le vice-président,
DU BUS aîné.